



QUART DE FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE CROSS-COUNTRY ÎLE-DE-FRANCE - ZONE EST



PARC INTERDÉPARTEMENTAL DES SPORTS
PARIS/VAL DE MARNE - CRÉTEIL
DIMANCHE 26 JANVIER 2020



Mots d'accueil



Avec les championnats régionaux de cross-country, nous franchissons la deuxième des quatre marches de la montée cross.

Championnats Départementaux, REGIONAUX, Île-de-France, France, nos athlètes vont monter en puissance vers le but ultime.

Nos amis du Comité Départemental d'Athlétisme de PARIS avec ses clubs feront tout pour vous mettre dans les meilleures conditions pour cette belle journée.

Nos remerciements vont également vers les services de la Plaine des Sports de Choisy-Le-Roi toujours aux petits soins pour que nos compétitions sur ce site magnifique soient de grandes réussites, et bien sur les juges et les volontaires.

Nous allons passer une belle journée sportive de haut-niveau et il faut s'en réjouir.

Jean-Jacques Godard
Président de la Ligue de l'Île-de-France d'Athlétisme



C'est avec plaisir qu'au nom du Comité Départemental d'Athlétisme de Paris, je souhaite la bienvenue aux athlètes des départements 75, 77, 93 et 94.

Paris a été chargé par la LIFA de l'organisation des Championnats Régionaux Île-de-France Zone-Est de Cross et nous sommes heureux d'accueillir les clubs d'athlétisme des quatre départements pour cette compétition dans ce superbe Parc Interdépartemental des Sports Paris/ValdeMarne.

Nous remercions tout particulièrement la direction du Parc pour la mise à disposition de ce dernier, ainsi que La Ville de Paris, et tous nos partenaires.

Je vous souhaite à toutes et à tous, athlètes, entraîneurs, officiels, dirigeants, un très bon cross !

Philippe Pellois
Président du Comité Départemental d'Athlétisme de Paris

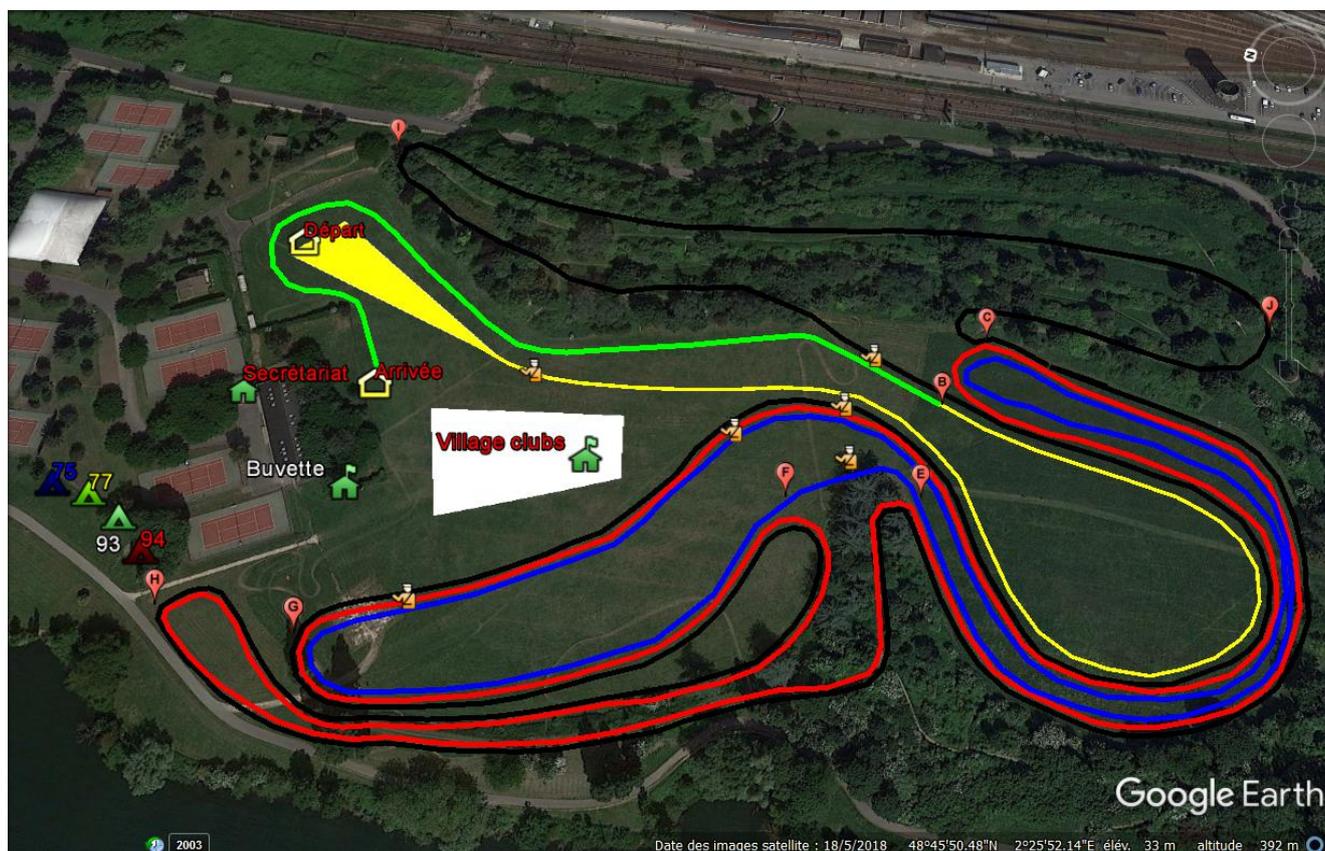
Horaires – Parcours – Distances

8h30 : Ouverture du secrétariat et mise en place du jury

	HORAIRES	CATEGORIES	PARCOURS	DISTANCES
1	10h00	Minimes Filles	D/A + 1 M	2685m
2	10h20	Minimes Masculins	D/A + 1 G	3460m
3	10h45	Cadettes	D/A + 1 P + 1 M	3665m
4	11h10	Cross Court Femmes	D/A + 1 P + 1M	3665m
5	11h35	Cross Court Hommes	D/A + 1 P + 1M	3665m
6	12h00	Cadets Hommes	D/A + 1 M + 1 G	5205m
7	12h30	Juniors Femmes	D/A + 1 P + 1 G	4440m
8	13h00	Juniors Hommes	D/A+ 1 P + 1 M + 1 G	6185m
9	13h35	Masters Hommes > 0	D/A + 1 P +1 M + 2G	8705m
10	14h30	Espoirs/Seniors/Masters 0 Hommes	D/A + 1P + 1 M + 2 G	8705m
11	15h25	Espoirs/Seniors/Masters 0 Femmes	D/A + 1 P + 2 G	6960m

Départ/Arrivée (D/A) : 940m
Petite boucle (P) : 980m
Moyenne boucle (M) : 1745m
Grande boucle (G) : 2520m

Parcours du Cross



Départ/Arrivée (D/A) : 940m
Petite boucle (P) : 980m
Moyenne boucle (M) : 1745m
Grande boucle (G) : 2520m

Extrait du Règlement des Championnats Régionaux

Article 1 - Qualifications

1.1 - A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

DEPT Course	75	77	93	94	TOTAL
ELITE F.	88	91	40	83	302
ELITE M.	113	57	40	93	303
MA M.	57	98	57	89	303
CCM	38	35	58	55	186

S'il n'y a pas de qualifiés dans ces catégories, alors le premier M3, M4 et M5 des courses Masters hommes et élites femmes de chaque département seront qualifiés.

Pour les courses élites, les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et M0 pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

Pour les courses Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs (Cross Long H et F) et le cross court femmes, tous les athlètes classés aux Championnats Départementaux seront qualifiés pour les Championnats Régionaux.

Mode de calcul

Le nombre maximum de qualifiés est établi à 300 pour les courses Masters hommes, cross long hommes, cross long femmes et à 180 pour le cross court homme.

Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

- 1- Du nombre d'athlètes de chaque département classé dans les 180 premiers des Championnats Régionaux de cross de l'année précédente. (90 premiers pour le cross court hommes)
- 2- En répartissant les 120 places restantes (90 pour le cross court hommes) au prorata du nombre de classés ayant une licence Athlé Compétition aux Championnats Départementaux de l'année précédente.
- 3- Un département ne peut pas avoir moins de 40 qualifiés sur les courses Elites et Masters hommes et moins de 35 qualifiés au cross-court homme.

1.2 - Qualifications par équipes

A l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage

Dans tous les cas suivants, il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par épreuve ou par équipe) se trouvant sur le site de la LIFA. Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA au plus tard le mardi 14 janvier à 15 h 00. Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs.

Les personnes ayant participé à une course Hors-Stade le même jour que leurs Championnats Départementaux ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

2.1 - Demandes de repêchage par équipe

Dans l'optique des qualifications par équipes pour les Championnats d'Île-de-France, les clubs ayant 4 ou 5 athlètes qualifiés individuellement à l'issue des Championnats Départementaux peuvent demander le repêchage de 1 à 2 athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant 6 athlètes ou plus de qualifiés car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Note : Il convient d'utiliser le formulaire spécifique pour les « compléments équipe ».

2.2 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande repêchage devra impérativement être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. Dans le cas d'une absence pour motif médical, un certificat médical devra impérativement accompagner la demande.

ATTENTION : Les demandes sans aucun motif indiqué seront rejetées par la Commission de qualification.

2.3 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2019 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage pour le mardi 14 janvier à 15 h 00 au plus tard.

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

3.1 - Toute demande de changement pour un (ou une) athlète qualifié(e) sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage individuelle. Elle devra être justifiée par le niveau sportif de l'athlète.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

3.2 - Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Ils ne pourront obtenir qu'un seul dossard le jour des régionaux.

Article 4 - Modalités de qualifications

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le lundi 13 janvier avant 12 h 00, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxt par email à cross@athleif.org

La liste des qualifiés sera arrêtée, à l'issue des Championnats Départementaux, par la CRR LIFA lors de la réunion de qualification du mardi 14 janvier. Elle sera mise en ligne sur le site internet <http://lifa.athle.org> à partir du vendredi 17 janvier.

Article 5 – Classements

Les résultats affichés ne seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA. Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant l'affichage du classement.

5.1 – Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra 4 pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne dépasse pas 1.

Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de 2 autres athlètes.

5.2 – Classements individuels :

Sont considérés comme participant à titre individuel :

- Les athlètes dont le club n'est pas classé par équipe,
- Les athlètes dont le club a une ou deux équipes classées mais qui ne figurent pas dans le classement de cette (ou ces) équipe(s).

Article 6 - Retrait des dossards

6.1 - Le jour des Championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

6.2 - Les dossards sont affectés à une course précise et ne peuvent être utilisés dans une autre course sous peine de disqualification.

Article 7 – Podium

Une médaille sera remise aux 3 premiers (classement scratch) de toutes les courses.

Les 3 premiers Espoirs des cross élites hommes et femmes, les 3 premiers M0 de la course élite hommes, les 3 premiers Espoirs des cross-courts hommes et femmes et les 3 premières Masters du cross élite femmes seront également récompensés.

Une médaille sera remise du premier M1 au premier M10 du cross Masters hommes et du cross élite femmes. Dans les cross courts seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.

Renseignements

LIFA	Comité Athlétisme 75
Jean-Sébastien BETRANCOURT Chargé de développement LIFA 16 rue Vincent Compoint 75018 Paris Tél : 01.42.55.95.53 Mail : jean-sebastien.betrancourt@athleif.org Site : http://lifa.athle.org	Anissa AMMOURA Agent de développement CDA75 32 rue Rottembourg 75012 Paris Tél : 07.62.72.84.30 Mail : administration@parisathle.fr Site : comitedeparis.athle.com

Informations Accès

✓ **Voiture**

Autoroute A86, sortie carrefour Pompadour, Parc interdépartemental des sports, Plaine Sud, Parking Plaine Sud.

✓ **Transports en commun**

- RER A, station St-Maur Créteil puis BUS ligne TVM station "Parc interdépartemental des Sports"

OU

- RER D station "Créteil-Pompadour" puis BUS ligne TVM station "Parc interdépartemental des Sports"

✓ **Bus**

Dépose sur le Chemin des Bœufs. Ils disposent d'une zone de demi-tour. Ils peuvent se garer sur le parking Plein Sud.

Plan Accès

Parc Interdépartemental Paris/Val de Marne

